

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 47 (2020)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Gros dimanche de votation cet automne  
**Autor:** Peter, Theodora  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1032972>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Gros dimanche de votation cet automne

Après l'annulation de la votation fédérale du mois de mai, les citoyens suisses se prononceront sur pas moins de cinq projets le 27 septembre. Parmi eux, l'initiative de limitation de l'UDC. Après le confinement, les débats sur la relation de la Suisse avec l'Union européenne (UE) sont relancés.

THEODORA PETER

Le coronavirus a mis en pause la démocratie directe. Pour la première fois depuis 1951, où la fièvre aphteuse avait empêché la tenue d'une votation populaire, le Conseil fédéral a annulé un scrutin. Les objets du 17 mai ont été reportés à l'automne et complétés par deux autres projets importants: le congé de paternité et les avions de combat (voir pp. 22 et 23). Désormais bien garnie, la votation de septembre n'est, d'après le chancelier de la Confédération Walter Thurnherr, «pas le scénario rêvé», mais il est supportable. En effet, au cours de ces dernières années, le peuple a dû voter plusieurs fois sur cinq objets ou plus.

La votation sur l'initiative de limitation de l'Union démocratique du centre (UDC) est la plus explosive, politiquement parlant. Si elle était acceptée, la Suisse devrait soit renégocier l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes avec l'UE, soit le dénoncer, avec le risque de mettre ainsi en péril toute la voie bilatérale. Par conséquent, les cercles économiques et tous les autres partis

rejettent avec véhémence ce qu'ils appellent «l'initiative de résiliation» (voir article complet dans la «Revue» 2/2020).

Le confinement a rebattu les cartes de la lutte précédant le scrutin. La récession attendue va faire grimper le chômage et fondre les recettes publiques dans toute l'Europe. D'après les observateurs, ce qui sera décisif, ce sera la manière dont les gens soupèseront l'impact de la crise du coronavirus. Après la fermeture provisoire des frontières, les réflexes nationaux se renforceront-ils, ou accordera-t-on davantage d'importance au partenariat avec l'UE? Jusqu'ici, les Suisses se sont toujours prononcés en faveur de la voie bilatérale. Reste à savoir comment la situation exceptionnelle de ces derniers mois influencera l'opinion. À la clôture de la rédaction, aucun sondage n'avait encore été réalisé sur la votation. Une chose est cependant claire: ce vote constitue une décision de principe lourde de conséquences pour la Suisse dans sa future relation avec l'Europe.

## Les objets soumis au vote le 27 septembre

- **Initiative de limitation:** la Suisse doit à nouveau réguler elle-même l'immigration étrangère. C'est ce qu'exige l'UDC par son initiative «Pour une immigration modérée». En cas de oui, la Suisse devrait dénoncer ou renégocier l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes avec l'UE. **Pour bon nombre de Suisses de l'étranger, la mobilité internationale a beaucoup d'importance. Le Parlement de la «Cinquième Suisse», le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), a rédigé une prise de position sur l'initiative de limitation après la clôture de la rédaction de ce numéro de la «Revue». À consulter sur [www.revue.ch](http://www.revue.ch) et sur [www.aso.ch](http://www.aso.ch).**
- **Loi sur la chasse:** la protection du loup et d'autres espèces animales doit être assouplie afin de permettre une régulation «modérée» des populations animales. Le projet va beaucoup trop loin aux yeux des organisations de protection des animaux et de la nature. **Pour en savoir plus, voir l'article «En profondeur» de la «Revue» 2/2020.**
- **Impôt fédéral:** la déduction fiscale générale pour les enfants doit passer de 6500 à 10 000 francs. Le PS a lancé un référendum contre ce projet: de son point de vue, seuls les plus aisés profiteront de ce «bonus fiscal pour les parents riches».
- **Avions de combat:** le Conseil fédéral doit pouvoir dépenser jusqu'à six milliards de francs pour l'achat de nouveaux avions de combat. S'y opposent le «groupe pour une Suisse sans armée» (GSsA), le PS et les Verts. Le vote ne concerne pas le type d'avion qui sera choisi. **Pour en savoir plus, voir p. 22.**
- **Congé paternité:** dans les six mois suivant la naissance de leur enfant, les pères doivent avoir droit à deux semaines de congés payés. Des membres de l'UDC et des Jeunes libéraux-radicaux s'opposent à ce contre-projet indirect à une initiative populaire exigeant quatre semaines de congé, entre-temps retirée. **Pour en savoir plus, voir p. 23.**